

Avis d' ch ance

Terme d'août 2024

Le pr sent avis d' ch ance vaut quittance,
sous r serve d'encaissement du montant
du terme. Par ailleurs, si le contrat est d nonc ,
r silier ou s'il n'existe pas, la pr sent 
quittance ne vaut que pour indemnit s
d'occupation et charges r cup r ables.

Agence Villeneuve St Georges
137 avenue Anatole France
94190 VILLENEUVE ST GEORGES

Num ro de contrat : 2167255
Votre gardien : 0143829437
Code encaisseur : T 900914

Page 1/1

239 - 1 / 2 - 557 - 557 - A0 - 3408231330001

60160009

MME BOSSOU LINDSEY
M KIM MONY
60 RUE DU TRAIN DES ROSES
77170 BRIE COMTE ROBERT



Rubrique	� payer	� d�duire	Situation de votre compte	
Pavillon n� 60160009 du 01/08/2024 au 31/08/2024			Solde du contrat au 23/08/2024	0,00
Loyer maximum autoris� : 595,39�			Montant du terme	383,49
Loyer principal	595,39			
Provisions sur charges	8,76			
Entretien robinetterie	2,69			
Taxe enl�vement ordure m�nag�re	16,85			
Aide energie	4,31			
R�duction loyer Solidarit�	118,43			
APL	195,52			
Jardin n� 60162009 du 01/08/2024 au 31/08/2024				
Loyer maximum autoris� : 16,48�				
Loyer principal	16,48			
Stationnement n� 60164009 du 01/08/2024 au 31/08/2024				
Loyer maximum autoris� : 61,59�				
Loyer garage	61,58			
Montant du terme		383,49	Nouveau solde	



EPE842L21672550020240800383490O

• Montant   payer : 383,49

• B n ficiaire : VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'ILE DE FRANCE

• Payeur : Mme BOSSOU LINDSEY

Le r glement du loyer doit s'effectuer dans les 3 premiers jours du mois.

Attention si vous le r glez par ch que, vous devez  tablir votre ch que   l'ordre de
Valophis La Chaumi re de l'Île de France et l'envoyer   l'adresse suivante :

Centre de traitement des ch ques Valophis La Chaumi re de l'Île de France, 75135 Paris Cedex 18.

N'oubliez pas d'inscrire votre num ro de contrat au dos du ch que.



— VALOPHIS LA CHAUMIÈRE —
DE L'ÎLE-DE-FRANCE

239 - 2 / 2 - 559 - 559 - A0 - 3408231330001

Logement 6016 09 01 0009
Mme BOSSOU LINDSEY
60 rue du Train Des Roses
77170 BRIE COMTE ROBERT

Contrat L 2167255

VILLENEUVE ST GEORGES, le 27 août 2024

Objet : Attestation d'assurance
à présenter avant le 10 octobre 2024

Madame, Monsieur,

Conformément à la Loi, vous devez justifier chaque année du renouvellement de votre assurance auprès de votre bailleur. D'après la dernière attestation que vous nous avez fournie, votre contrat d'assurance arrive à échéance le 28 septembre 2024.

C'est pourquoi, nous vous mettons en demeure de bien vouloir remettre à votre gardien sous un mois une nouvelle attestation pour l'année en cours. Cette attestation doit impérativement indiquer la période de validité de votre assurance.

A défaut, nous serons dans l'obligation de souscrire à votre place une assurance minimale pour votre logement. Celle-ci vous sera alors quittancée chaque mois, dès votre avis d'échéance du mois d'octobre.

Néanmoins, nous tenons à attirer votre attention sur le fait qu'il est préférable pour vous de vous assurer par vous-mêmes.

En effet, cette assurance minimale ne couvre que les risques minimums obligatoires. **Elle n'inclut donc ni votre responsabilité civile ni le dédommagement des dégâts subis par vos biens personnels.**

Votre gardien se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

OLIVIA DA SILVA
Responsable D'Antenne

Agence Villeneuve St Georges
137 avenue Anatole France, 94190 VILLENEUVE ST GEORGES
Téléphone : 0155965500. Télécopie :

